

FONDS COMMUNAUTAIRE ÉCOPROJETS – GRILLE D'ÉVALUATION

	NUL 0	FAIBLE 3 OU 4	BIEN 5 OU 6	TRÈS BIEN 7 OU 8	EXCELLENT 9 OU 10	TOTAL
1. Pertinence du projet par rapport à la protection environnementale, aux grandes thématiques et aux objectifs de la Politique environnementale	Le projet ne répond pas aux objectifs de la Politique environnementale.	-	Le projet répond partiellement aux objectifs de la Politique environnementale.	-	Le projet répond clairement aux objectifs de la Politique environnementale.	/ 10
2. Pertinence du projet par rapport à la Planification stratégique	Le projet ne répond pas à la Planification stratégique.	Le projet répond à une aspiration sans projets porteurs.	Le projet répond à une aspiration et seulement à un projet porteur.	Le projet répond à au moins une aspiration et à au moins deux projets porteurs.	Le projet répond à deux aspirations et à au moins trois projets porteurs.	/ 10
3. Impact et retombées du projet auprès de la collectivité - Nombre de personnes atteintes. - Accessibilité aux citoyens. - Impact social et communautaire.	Le projet est accessible à une seule famille ou une maison/unité de logement.	Le projet est accessible à plus d'une famille/résidence, mais a peu d'impact (social et communautaire) positif.	Le projet atteint plusieurs citoyens et a un impact (social et communautaire) positif.	Au moins un quartier ou un milieu de vie (ex. communautaire, institutionnel) pourra en bénéficier et le projet a un impact (social et communautaire) positif.	Le projet est accessible et aura un impact (social et communautaire) positif sur l'ensemble des citoyens de Vaudreuil-Dorion.	/ 10
4. Capacité de réaliser le projet - Temps de réalisation. - Expertise (au besoin). - Faisabilité (environnement). <i>*Minimum requis du critère = 5</i>	Le projet n'est pas réalisable.	Le projet est peu réalisable, le risque d'échec est élevé.	Le projet est réalisable, le risque d'échec est moyen.	Le projet est réalisable, le risque d'échec est faible.	Le projet a clairement démontré sa capacité de réalisation.	/ 10
5. Autonomie et effort pour le maintien du projet à long terme - Autonomie du projet dans le temps. - Efforts d'entretien des responsables du projet. - Besoin en ressources humaines et financières pour le maintien du projet. <i>*Minimum requis du critère = 5</i> <i>*Aucun projet demandant des efforts d'entretien de la Ville ne sera admissible.</i>	Le projet demande une prise en charge ou un entretien important dans le temps et/ou le projet ne pourra pas fonctionner sans ressources financières importantes par la suite.	Le projet demande un entretien régulier et/ou des ressources financières plus ou moins importantes et récurrentes sont requises pour son fonctionnement à long terme.	Le projet nécessite d'un entretien minimal, peu d'effort supplémentaire des responsables du projet pour continuer son fonctionnement dans le temps.	Le projet nécessite peu d'entretien et les responsables du projet peuvent très bien s'en charger.	Le projet ne nécessite pas d'entretien à la suite de sa réalisation.	/ 10
6. Équilibre financier et réalisme des prévisions budgétaires - En fonction du budget maximum alloué par la Ville. - Présence et contribution d'autres partenaires financiers. - Tenue en compte des imprévus possibles pour la réalisation du projet nécessitant des coûts supplémentaires.	Le budget n'est pas réaliste.	Le budget est plus ou moins réaliste et les risques d'imprévus financiers sont élevés.	Le budget est complet et assez réaliste, les risques d'imprévus financiers sont moyens.	Le budget est complet et réaliste et les risques d'imprévus financiers sont faibles.	Le budget est complet et réaliste.	/ 10
* Si le seuil minimal des critères 4 et 5 n'est pas atteint, le projet est automatiquement inadmissible. * Le minimum requis pour être admissible est de 40 points sur 60.					TOTAL	/ 60